



INTERPOL

## LUTTE ANTITERRORISTE STRATÉGIE MONDIALE 2022 - 2025

La Stratégie mondiale de lutte antiterroriste présente le plan élaboré par INTERPOL pour aider ses 195 pays membres à combattre le terrorisme, conformément au cadre stratégique de l'Organisation pour la période 2022 - 2025.

### MANDAT

*« Permettre à la communauté mondiale des services chargés de l'application de la loi de lutter plus efficacement contre les formes de terrorisme constantes et nouvelles par la coopération policière internationale. »*

#### OBJECTIVE 1:

Demonstrate global leadership of the law enforcement community in respect to financial crime and corruption.

#### OBJECTIVE 2:

Support member countries to reduce the level of corruption and financial crime through the exchange of intelligence.

#### OBJECTIVE 3:

Help member countries to bring more criminals to justice and to repatriate funds.

#### OBJECTIVE 4:

Improve the response to financial crime and corruption by increasing expertise and reducing internal and external barriers to knowledge and data sharing.

# RÉSULTATS ESCOMPTÉS POUR CHACUN DES OBJECTIFS:

## OBJECTIF 1

- Génération de données portant spécifiquement sur les individus liés au terrorisme et leurs déplacements transfrontaliers afin d'appuyer les mesures prises par les services nationaux chargés de l'application de la loi.
- Attention accrue portée à la coopération policière régionale en réponse aux besoins de la police en matière d'enquêtes, d'opérations et d'analyses.
- Utilisation renforcée des outils, des plateformes et de l'expertise d'INTERPOL permettant aux services chargés de l'application de la loi et aux partenaires de partager informations, connaissances et expériences en matière de lutte antiterroriste.

## OBJECTIF 2

- Meilleure compréhension de l'évolution de la menace terroriste par les pays membres d'INTERPOL, notamment des tendances nouvelles et constantes, aux niveaux régional et mondial.
- Efforts constants visant à encourager le partage de données de police afin de pouvoir procéder en permanence à une évaluation plus complète de la menace terroriste mondiale.
- Priorité accordée aux activités d'enquête des services nationaux chargés de l'application de la loi, appuyées par l'analyse de renseignements criminels.
- Mise en œuvre de mesures antiterroristes proactives aux niveaux régional et international, appuyées par l'analyse de renseignements criminels.

## OBJECTIF 3

- Mise au jour et démantèlement des activités terroristes grâce à des services chargés de l'application de la loi bien formés menant des actions bien exécutées, y compris des activités opérationnelles et d'enquête.
- Priorité accrue à l'évaluation comparative des capacités des services chargés de l'application de la loi face à certains types d'activités terroristes afin de mettre en place des capacités ciblées.
- Détermination initiale des besoins des services chargés de l'application de la loi en matière de lutte antiterroriste au moyen d'évaluations structurées et spécialisées.

## OBJECTIF 4

- Présence renforcée d'INTERPOL au sein des instances multilatérales et régionales, mettant l'accent sur la compréhension, la communication et la défense des objectifs des services chargés de l'application de la loi inspirés par ses Membres.
- Attention accrue portée aux priorités stratégiques des services chargés de l'application de la loi pour faire face à l'évolution des menaces terroristes.
- Cadre de coopération renforcé aux niveaux national, régional et international pour combattre les menaces terroristes, avec notamment des solutions et initiatives adaptées à la lutte contre certaines formes d'activités terroristes en particulier.

**APPUI  
STRATÉGIQUE**

**RENFORCEMENT  
DES CAPACITÉS**

**INNOVATION**

**CAPACITÉS**



**GESTION DES  
CONNAISSANCES**

**APPUI  
OPÉRATIONNEL**

**SERVICES  
D'IDENTIFICATION**